
Communiqué de presse

Lille, le 9 novembre 2022 – Ce mardi 8 novembre 2022, aux Assises de l'économie de la mer à Lille, Marie-Céline Masson, Directrice Territoriale Nord - Pas-de-Calais de Voies navigables de France et Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille, ont signé une déclaration d'intentions : l'amorce d'une dynamique partenariale, pour construire une vision partagée du fluvial dans l'aire métropolitaine.

Cette déclaration consacre la volonté de VNF et de la MEL de réfléchir ensemble aux moyens de répondre à leurs enjeux respectifs et de développer des synergies profitables au territoire et à la voie d'eau.

Pour **Marie-Céline Masson, Directrice Territoriale Nord - Pas-de-Calais de VNF**, « *C'est une première pierre d'une vision partagée du fluvial dans l'aire métropolitaine, un support d'actions concrètes qui nous permettront de répondre ensemble à nos enjeux communs, au bénéfice des habitants du territoire et de la transition écologique et énergétique.* ».

« *Grâce à cet accord, la MEL pourra se saisir pleinement des opportunités de l'axe commercial avec la CUD ainsi que du canal Seine-Nord Europe* » a confirmé **Damien Castelain, Président de la MEL**.

Un potentiel de développement important grâce à la liaison fluviale Seine-Escaut

La Métropole Européenne de Lille est au cœur de Seine-Escaut, premier projet fluvial Européen.

L'aménagement de cet axe fluvial à grand gabarit de près de 1100 km de long, entre le bassin de la Seine et les ports de Dunkerque et de l'Europe du Nord, met à ses portes 5 ports maritimes, 60 ports intérieurs dont ceux du futur canal Seine-Nord Europe, desservant 360 commune sur un territoire de près de 40 millions d'habitants.

La MEL est donc étroitement liée par la voie d'eau à un territoire au potentiel de développement majeur, appuyé sur la logistique et le tourisme fluvial et fluvestre : l'ambition est d'y multiplier par 4 le trafic fluvial, et par 3 les retombées économiques du tourisme fluvial pour le territoire.

L'opportunité de concrétiser, sur le territoire de la MEL, la transition écologique et énergétique, et d'améliorer la qualité de vie

La voie d'eau est une réponse aux problématiques quotidiennes des communes. Elle y réduit la congestion routière : un bateau de 3 000 tonnes, c'est 150 camions en moins sur les routes. Elle y diminue les pollutions : 1 tonne transportée par voie d'eau produit 5 fois moins de CO² qu'une tonne transportée par camion. Elle y apporte des solutions nouvelles de logistique urbaine. Elle permet, concrètement, la transition écologique, énergétique et durable.

Elle offre enfin aux habitants des possibilités d'activités diverses, et contribue ainsi à l'animation du territoire.

Une réflexion commune, pour des actions concrètes

Cette déclaration engage la Métropole Européenne de Lille et Voies navigables de France à des travaux communs, dans différents domaines :

→ la construction d'une vision commune de la place de l'eau et des voies navigables dans l'aménagement du territoire, comprenant l'intégration de Seine-Escaut et de toutes les opportunités qu'il promet à l'urbanisme métropolitain ;

→ le développement économique et touristique fluvial et fluvestre du territoire et des communes concernées ;

→ l'optimisation des flux logistiques et l'accroissement du transport par voie d'eau, en faveur de la diminution de camions sur les routes, donc de la congestion routière, de l'émission de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique ;

→ la gestion de l'eau, la prévention des inondations, la biodiversité.

Le cadre de gouvernance mis en place pour piloter cette réflexion doit permettre un partage fluide et réciproque de l'information, notamment des enjeux des voies navigables et des projets d'aménagements.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

Contacts presse

Voies navigables de France
Direction Territoriale Nord - Pas-de-Calais
Service Communication

Alexandra AUTRICQUE
06 61 63 58 74
alexandra.autrique@vnf.fr